

Compte-rendu du Comité Syndical 13 Juin 2016 Salle du Parc – Communauté de communes du Clermontais

PRESENTS votants :

- Monsieur Jean LACOSTE, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Alain SOULAYROL, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Salvador RUIZ, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Daniel VIALA, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Monsieur Bernard GOUJON, délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Valérie ROUVEIROL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HERAULT
- Madame Marie-Christine BOUSQUET, Conseillère départementale du canton de LODÈVE,
- Madame Julie GARCIN-SAUDO, Conseillère départementale du canton de PÉZENAS,
- Madame Nicole MORERE, Conseillère départementale du canton de GIGNAC,
- Monsieur Louis VILLARET, Conseiller départemental du canton de GIGNAC,
- Madame Marie-Pierre PONS, Conseillère départementale du canton de ST PONS DE THOMIERES
- Madame Patricia WEBER, Conseillère départementale du canton de LATTES

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- Pour le Département : Monsieur Kléber MESQUIDA, Madame Julie BREMOND, Madame Myriam TANCOGNE, Monsieur J.P CUBERTAFOND
- Pour la Communauté de communes du Grand Orb : Monsieur Aurelien MANENC
- Pour la Communauté de communes du Clermontais : Messieurs Gérard VALENTINI, Eric VIDAL, Bernard FABREGUETTES
- Pour le Syndicat Mixte de Gestion du Salagou : Mesdames Clotilde DELFORGE et Elsa BONNAFOUS

Monsieur Bernard Coste excuse Monsieur Lacroix et accueille les participants.

Madame la Présidente est très honorée de recevoir Monsieur le Président du Département en Comité Syndical, un an après son élection.

Madame la Présidente propose de modifier l'ordre des rapports. Le programme d'action de l'Opération Grand Site (OGS) sera présenté en premier, Monsieur Mesquida ne pouvant assister à l'ensemble du comité syndical.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame la Présidente ouvre la séance.

Délibérations

RAPPORT N°1 – OPERATION GRAND SITE

La vision à 20 ans du Grand Site (Tome I) a été approuvée en janvier 2014. Le Syndicat Mixte du Grand Site a ensuite rédigé, avec l'ensemble des partenaires, son programme d'action « OGS 2015-2020 », dit « Tome II ».

Avant de présenter ce plan d'action de l'OGS, Madame la Présidente et Monsieur Goujon dévoilent le nouveau logo du Syndicat.

Monsieur Manenc exprime son intérêt historique pour le Salagou. Il évoque la complémentarité du Grand Orb et du Salagou aux niveaux scientifique et touristique. Le chemin des 2 lacs sera un lien fédérateur pour ces territoires.

Le comité syndical valide à l'unanimité le programme d'actions de l'OGS

RAPPORT N°2 - VALIDATION DES DECISIONS DU DERNIER COMITE SYNDICAL

La Présidente demande si des modifications sont à apporter au compte rendu du dernier Comité Syndical.

Le comité syndical valide le relevé de décisions du dernier comité syndical à l'unanimité.

RAPPORT N°3 – CONVENTION STAGIAIRE POLE EMPLOI

Madame Anne GUELTON souhaite créer une patrouille équestre au sein du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise et désire bénéficier de l'expérience du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze.

Afin de mener à bien son projet, elle souhaite effectuer un stage non rémunéré de « mise en situation en milieu professionnel » au sein de la patrouille du Grand Site. Les frais d'entretien et d'assurance du cheval seront à sa charge. Ce stage permettra de maintenir exceptionnellement, malgré l'absence de la patrouille VTT, une présence quotidienne sur les berges du lac du Salagou, du 1er au 31 août 2016.

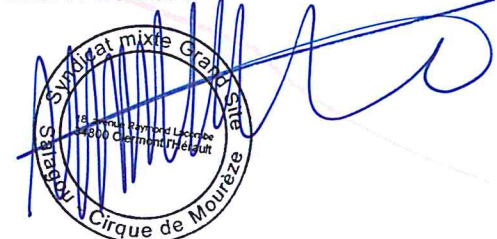
Le comité syndical, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer la convention de stage.

RAPPORT N°4 – ACCORD SUR LE TEMPS DE TRAVAIL

Madame la Présidente présente l'accord sur le temps de travail annexé à la note de synthèse. L'ajout de 2 jours de congés supplémentaires pour le personnel du Syndicat est la principale modification de ce nouvel accord sur le temps de travail. Cet accord devra être soumis pour avis au Comité technique du Centre de gestion

Le comité syndical accepte, à l'unanimité, cet accord sur le temps de travail.

Marie PASSIEUX



A blue ink signature of Marie Passieux is written over a circular stamp. The stamp contains the text: 'Syndicat mixte Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze', '18, avenue Raymond Lacombe - 34800 Clermont l'Hérault', and '04.67.44.68.86'.

Vice-présidente du Conseil Départemental
Présidente du syndicat mixte



Syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze
18, avenue Raymond Lacombe – 34800 Clermont l'Hérault
04.67.44.68.86 – info@lesalagou.fr – www.lesalagou.fr

